



Commission économique pour l'EuropeComité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé**Groupe de travail des partenariats public-privé****Première session**

Genève, 21 et 22 novembre 2017

**Rapport du Groupe de travail des partenariats
public-privé sur sa première session****I. Participation**

1. Le Groupe de travail des partenariats public-privé a tenu sa première session les 21 et 22 novembre 2017. Cette session a réuni plus de 200 délégués représentant les États Membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Croatie, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Haïti, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Liban, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mongolie, Monténégro, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Zambie.

2. L'Union européenne était également représentée.

3. Les institutions spécialisées et organisations intergouvernementales suivantes ont participé à la session : Banque de commerce et de développement de la mer Noire, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque mondiale, Commission économique eurasienne, Forum économique mondial, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

4. Des représentants d'organisations non gouvernementales, d'entités du secteur privé, d'établissements universitaires et de cabinets d'experts indépendants ont participé à la session.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 mars 2018).



II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté de la première session (ECE/CECI/WP/PPP/2017/1).

Conclusion 2017 – 1

Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le secrétariat.

III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

Conclusion 2017 – 2.1

Le Groupe de travail a confirmé son mandat (ECE/CECI/2016/6, annexe).

Conclusion 2017 – 2.2

Le Groupe de travail a déterminé que ces travaux devaient être régis par le Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (E/ECE/778/Rev.5).

Conclusion 2017 – 2.3

Le Groupe de travail a porté à sa présidence M. Arthur Smith (États-Unis d'Amérique) et à sa vice-présidence M. Steven Van Garsse (Belgique), M. Mark Romoff (Canada), M. Kaimeng Li (Chine), M. Alecos Michaelides (Chypre), M. Hafiz Salikhov (Fédération de Russie), M. Frédéric Bobay (France), M. Sam Tabuchi (Japon), M. Ziad Hayek (Liban), M^{me} Sonia Mezzour (Maroc), M. Ibrohim Usmonzoda (Tadjikistan) et M^{me} Sedef Yavuz Noyan (Turquie). Le Groupe de travail a adressé ses remerciements à M. Bernhard Mueller (Allemagne) pour sa contribution aux travaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les partenariats public-privé (PPP) en tant que vice-président de l'Équipe de spécialistes des Partenariats public-privé.

IV. Contribution des travaux de la CEE sur les partenariats public-privé centrés sur la population à la réalisation des objectifs de développement durable (point 3 de l'ordre du jour)

Document(s) : Norme de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2017/4) ;

Projet de déclaration pour une tolérance zéro de la corruption dans les partenariats public-privé centrés sur la population (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.3) ;

Projet révisé de principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé centrés sur la population à l'appui des ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.1) ;

Projet de principes directeurs pour l'aide publique au développement en faveur des PPP centrés sur la population (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.13).

A. Mobilisation des services chargés des PPP des États Membres en faveur des ODD

5. Les participants se sont félicités de la qualité des interventions faites par les experts, qui appartiennent aux services chargés des PPP et aux organismes responsables des infrastructures de 20 pays représentant toutes les régions du monde. Ces experts se sont penchés sur les questions suivantes :

a) Comment améliorer les PPP pour en faire un outil mieux adapté aux visées du programme de développement de l'ONU ?

b) Dans quels domaines et par quels moyens le fonctionnement des PPP évolue-t-il de manière encourageante dans votre pays ?

c) Faudrait-il que les services chargés des PPP apportent leur soutien d'une seule et même voix aux projets concourant aux ODD ? De quelle manière ce soutien peut-il s'exprimer en pratique ?

d) De quoi les pays ont-ils besoin de la part des organismes d'aide nationaux pour réaliser leurs projets centrés sur la population ?

e) Pouvez-vous donner des exemples de programmes – à l'état de projet ou déjà mis en œuvre – illustrant des PPP centrés sur la population ?

f) Comment les pays peuvent-ils améliorer leur coopération dans les programmes de « plans-cadres régionaux » ? Quel est le rôle des organisations telles que la CEE dans l'harmonisation des pratiques, des institutions, etc., susceptibles de faciliter ces plans-cadres régionaux ?

6. Les participants ont convenu qu'un réseau d'experts composé de représentants des services chargés des PPP et des organismes responsables des infrastructures pourrait être créé pour concourir aux objectifs de développement durable.

B. Manières dont les organismes d'aide nationaux peuvent contribuer à des projets de PPP transformateurs centrés sur la population et à la réalisation des ODD

7. Les participants ont écouté avec intérêt les retours d'expérience des intervenants sur le rôle des organismes d'aide nationaux dans la promotion des projets de PPP centrés sur la population et des ODD, et plus précisément sur les questions suivantes :

a) De quelles manières les organismes d'aide internationaux peuvent-ils contribuer au soutien des PPP centrés sur la population dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ?

b) Quelles sont les pratiques optimales pouvant servir de modèle dans la coopération entre les organismes d'aide, le secteur privé et les gouvernements et entités hôtes ?

c) Quels sont les principaux risques posés par l'intervention des organismes d'aide en faveur des PPP et comment peuvent-ils être surmontés ?

8. Les délégués ont reconnu l'importance du rôle des organismes d'aide dans la réponse aux besoins d'infrastructures des pays à revenu faible ou intermédiaire et se sont félicités que la CEE ait rédigé un projet de principes directeurs pour l'aide publique au développement en faveur des PPP centrés sur la population.

C. Adapter les PPP aux ODD et privilégier l'intérêt de la population : rôle des principes directeurs et de la tolérance zéro envers la corruption

9. Les délégués ont fait bon accueil à l'idée de « privilégier l'intérêt de la population » et à l'accent qu'elle met sur la durabilité, sur le développement local et sur les démarches à la fois ascendantes et descendantes. Les participants ont convenu que les principes directeurs apportaient des orientations utiles aux gouvernements pour guider leurs politiques en matière d'infrastructures – en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, où les obstacles aux PPP sont plus imposants – et ont souscrit à l'idée de s'efforcer avant tout d'améliorer l'accès aux services essentiels, l'équité, l'efficacité dans l'utilisation des ressources et la rentabilité des projets, ainsi que la reproductibilité de ces derniers à différentes échelles.

10. Les participants ont reconnu que les PPP sont parfois critiqués à juste titre pour ne pas avoir suffisamment de comptes à rendre aux citoyens et pour leur manque de transparence financière. Les principes directeurs sont des outils très importants grâce auxquels un contrat de PPP peut servir à un large éventail d'objectifs, comme l'éradication de la pauvreté ou le développement durable. Dans le même temps, les délégués ont invité le secrétariat à incorporer leurs observations au projet de document et à se concerter avec les gouvernements et avec leurs services chargés des PPP pour apporter des révisions à ses

différents chapitres et aux principes qui y sont formulés. Ils ont également demandé au secrétariat d'envoyer le document aux autres commissions régionales pour examen.

11. Le second groupe d'experts s'est penché sur la norme de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP, ainsi que sur le projet de déclaration concomitante destinée à faciliter sa mise en œuvre.

12. Les participants ont convenu que cette norme était tout à fait d'actualité et que les recommandations qu'elle contenait devaient être mises en œuvre. Ils ont également reconnu l'importance de son application effective dans les différents pays et ont estimé que la déclaration constituait un outil très efficace pour réaliser cet objectif.

13. Le secrétariat a remercié les experts qui avaient participé au débat et fait savoir au Groupe de travail que les conclusions et recommandations concernant la version révisée des principes directeurs pour une bonne gouvernance dans les PPP centrés sur la population concourant aux ODD, la norme de tolérance zéro de la corruption et la déclaration concomitante à celle-ci seraient examinées au titre du point 5 de l'ordre du jour.

V. Coopérer avec la Chine pour promouvoir les PPP dans le cadre de l'initiative Route et Ceinture de manière à créer une situation gagnant-gagnant (point 4 de l'ordre du jour)

Document(s) : Promotion des partenariats public-privé centrés sur la population en appui à l'initiative « Belt & Road » et aux ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.2).

14. Le président a abordé ce point de l'ordre du jour en se référant à un document de séance rédigé par le secrétariat (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.2). Ce document définit les grandes lignes de l'initiative de renforcement des capacités proposée pour les pays situés sur le tracé de l'initiative Route et Ceinture dans le cadre du Mémoire d'accord entre la CEE et la Chine signé le 14 mai 2017.

15. Les participants ont suivi attentivement les présentations des experts sur cette initiative et ont entendu les avis favorables exprimés par les représentants des pays concernés présents à la séance, notamment le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kirghizistan, le Maroc, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et l'Ukraine.

VI. Examen des travaux accomplis sur les partenariats public-privé depuis la huitième et dernière session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé des 20 et 21 octobre 2016 (point 5 de l'ordre du jour)

A. Centre international d'excellence de la CEE en matière de partenariats public-privé

16. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que les travaux de la CEE concernant les PPP continuaient à se concentrer sur l'adoption d'une nouvelle démarche visant à en faire un outil adapté à la réalisation des ODD. Dans ce remaniement, l'emploi de l'expression « centré sur la population » signifie que les PPP n'ont plus seulement pour objectif la rentabilité, mais doivent reposer sur des projets efficaces et reproductibles et avoir des retombées sociales et environnementales, par exemple améliorer l'accès à des services essentiels, favoriser l'équité et la résilience ou contribuer à la mise en place d'une économie verte durable et à la lutte contre la pauvreté.

17. Le secrétariat a rappelé le rôle essentiel que jouent les Centres internationaux d'excellence spécialisés en étayant les travaux de création des normes relatives aux PPP par l'apport de données empiriques issues des meilleures pratiques et des études de cas, ainsi que par leur rôle de courroie de transmission aussi bien pour les normes que pour d'autres instruments. Depuis la huitième et dernière session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, deux nouveaux centres spécialisés ont été créés :

a) À Lisbonne (Portugal), le Centre international d'excellence des PPP spécialisé dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement, avec l'appui du Ministère portugais de l'environnement ;

b) À Beyrouth (Liban), le Centre international d'excellence des PPP spécialisé dans les installations portuaires, hébergé par le Conseil supérieur pour la privatisation sous les auspices du Cabinet du Premier Ministre libanais.

Conclusion 2017 – 5.1

Le Groupe de travail s'est félicité des progrès accomplis dans les travaux du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP, dont le secrétariat a fait le compte rendu, et a convenu de poursuivre ses travaux sur la mise au point de normes et recommandations internationales relatives aux PPP concourant aux objectifs de développement durable.

Conclusion 2017 – 5.2

Le Groupe de travail a félicité les centres spécialisés hébergés par les pays pour le travail accompli dans la mise au point des guides des meilleures pratiques et des études de cas devant servir de base à la conception des normes internationales relatives aux PPP, et notamment ceux situés en Chine, en Espagne, en France, au Japon, au Liban et au Portugal pour le rôle d'accompagnement qu'ils ont joué en collaborant étroitement à l'élaboration de ces normes avec les équipes de projet internationales. Le Groupe de travail a encouragé les centres spécialisés à donner la priorité aux domaines définis par les États Membres pour concourir aux objectifs de développement durable. Le Groupe de travail a également pris note avec satisfaction des documents d'information rédigés par le centre situé en France et a demandé au Bureau de faire une recommandation sur leur utilisation. Il a également invité les centres à améliorer la coordination intercentres et demandé au secrétariat de les y aider en organisant des réunions et échanges réguliers.

Conclusion 2017 – 5.3

Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction de la création à Lisbonne (Portugal) du Centre international d'excellence des PPP spécialisé dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et à Beyrouth (Liban) du Centre international d'excellence des PPP spécialisé dans les installations portuaires.

B. Normes internationales relatives aux PPP en vue des objectifs de développement durable

- Document(s) :*
- Norme de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2017/4) ;
 - Projet de déclaration pour une tolérance zéro de la corruption dans les partenariats public-privé centrés sur la population (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.3) ;
 - Projet révisé de principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé centrés sur la population à l'appui des ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.1) ;
 - Projet de norme sur les partenariats public-privé dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.4) ;
 - Projet de norme sur les partenariats public-privé dans le domaine des énergies renouvelables (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.5) ;
 - Projet de norme sur les partenariats public-privé dans le domaine des routes (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.6) ;
 - Projet de norme sur les partenariats public-privé dans le domaine ferroviaire (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.7) ;

Rapport du deuxième Forum international sur les partenariats public-privé centrés sur la population concourant aux ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CPR.9) ;

Projet de principes directeurs pour la mise en œuvre de PPP transformateurs concourant aux ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.14).

18. Le Président s'est référé aux débats tenus au titre du point 3 de l'ordre du jour et à la session consacrée à la norme de tolérance zéro de la corruption (ECE/CECI/WP/PPP/2017/4). Il a rappelé au Groupe de travail les différentes étapes du processus d'élaboration des normes relatives aux PPP et l'a informé que le Bureau avait récemment approuvé la norme de tolérance zéro de la corruption et recommandé que le Groupe de travail l'approuve à son tour. Il a remercié le chef de l'équipe de projet, M. Marc Frilet, sous la direction duquel a été rédigée la norme de tolérance zéro envers la corruption.

19. Le Président a aussi attiré l'attention sur la nécessité de diffuser et promouvoir efficacement la norme de tolérance zéro envers la corruption, et a souligné à quel point il était important que le Bureau, le Conseil consultatif sur les PPP, le Centre d'excellence international des concessions et PPP « bonnes pratiques, lois et institutions » (situé en France) et le secrétariat agissent de concert pour aider les États Membres à la mettre en œuvre. Il a ajouté que la déclaration sur la tolérance zéro envers la corruption (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.3) constituait un excellent point de départ pour l'application de la norme concernée, et il a demandé au secrétariat d'organiser une session consacrée à sa mise en œuvre à l'occasion du Forum international sur les partenariats public-privé devant se tenir en mai 2018, afin d'établir la version définitive de cette déclaration en concertation avec le Bureau.

Conclusion 2017 – 5.4

Le Groupe de travail a approuvé la norme de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2017/4) et a remercié l'équipe de projet dirigée par M. Marc Frilet pour sa contribution. Il a demandé au secrétariat de soumettre le document pour approbation au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé lors de sa prochaine session en mars 2018.

Conclusion 2017 – 5.5

Le Groupe de travail a insisté sur l'importance de diffuser et de promouvoir la norme de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP et a encouragé les États membres, le Bureau, le Conseil consultatif, le Centre d'excellence international des concessions et PPP « bonnes pratiques, lois et institutions » (situé en France) et le secrétariat à agir de concert pour assurer une mise en œuvre efficace.

Conclusion 2017 – 5.6

Le Groupe de travail a fait bon accueil au projet de déclaration sur la tolérance zéro envers la corruption dans les PPP centrés sur la population (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.3) et a demandé au secrétariat d'organiser une session à l'occasion du prochain Forum international sur les partenariats public-privé devant se tenir en mai 2018 afin d'achever la mise au point de la déclaration en vue de son adoption.

20. Le Président a parlé des documents ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.4, ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.5, ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.6 et ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.7, qui contiennent des projets de normes portant respectivement sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, sur les énergies renouvelables, sur les routes et sur le transport ferroviaire et sont présentés sous réserve de modification et pour information seulement. Il a également présenté le document ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.14, qui contient un projet de principes directeurs pour la mise en œuvre de PPP transformateurs concourant aux ODD. À la demande du Président, le secrétariat a présenté au Groupe de travail un bref rapport de situation sur les normes relatives aux PPP en cours d'élaboration et a assuré aux

délégués que les versions révisées des projets tiendraient compte des avis exprimés pendant la session.

Conclusion 2017 – 5.7

Le Groupe de travail s'est félicité des progrès accomplis par les équipes de projet existantes dans l'élaboration des normes internationales relatives aux PPP, et en particulier de l'avancement des projets de normes dans les domaines suivants : approvisionnement en eau et assainissement (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.4), énergies renouvelables (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.5), routes (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.6) et transport ferroviaire (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.7). Le Groupe de travail a noté que les travaux sur ces quatre normes en étaient à un stade très avancé. Il a demandé aux chefs d'équipe et au secrétariat de collaborer étroitement avec le Bureau de manière à en établir les versions définitives d'ici à mars 2018 et à les soumettre en tant que documents officiels lors de sa prochaine session.

Conclusion 2017 – 5.8

Le Groupe de travail a également pris note de l'état d'avancement des projets de normes se trouvant à différents stades d'élaboration dans les domaines suivants :

- a) Aéroports ;
- b) Santé ;
- c) Transport ferroviaire urbain ;
- d) Loi type sur les PPP et les concessions.

Il a également pris note du projet de principes directeurs pour la mise en œuvre de PPP transformateurs concourant aux ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.14) et il a recommandé de mettre en place une équipe de projet chargée d'en tirer une liste de recommandations en vue de leur application dans les pays.

21. Le Président a rappelé les débats tenus au titre du point 3 de l'ordre du jour concernant le projet de principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé centrés sur la population à l'appui des ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.1) et a demandé au secrétariat de continuer à diriger les travaux sur ce document important sous la supervision du Bureau et d'en établir la version définitive au cours des prochains mois. Il a aussi rappelé au Groupe de travail qu'il n'avait, à ce stade, rien d'autre à faire que de prendre note des progrès déjà accomplis. Au cours des prochaines semaines, le secrétariat collaborera avec les gouvernements qui offriront de se charger de la révision d'un chapitre ou d'un principe.

22. Le Président a informé le Groupe de travail que le secrétariat maintenait toujours une collaboration active avec ses partenaires internationaux – la Banque mondiale, les commissions régionales et le DAES – pour les travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement menés dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il a ajouté que, lors d'une réunion tenue le 16 décembre 2016, ce groupe de réflexion avait convenu qu'une version révisée des principes directeurs serait présentée à ses membres en tant que contribution de la CEE au titre du paragraphe 48 du Programme d'action d'Addis-Abeba, en vue de son adoption dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

Conclusion 2017 – 5.9

Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction la version révisée du projet de principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé centrés sur la population à l'appui des ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.1). Il s'est félicité en particulier de l'accent mis sur les critères visant à faire de la population le principal bénéficiaire des projets de PPP et traduisant ainsi l'essence des objectifs de développement durable, et il a prié le Bureau et le secrétariat d'établir la version définitive du document en concertation avec les États membres et de le soumettre au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des PPP lors

de sa prochaine session. Il a également invité les États membres souhaitant se charger de la révision d'un chapitre ou d'un principe à prendre contact avec le secrétariat.

Conclusion 2017 – 5.10

Le Groupe de travail a prié le secrétariat de communiquer les principes directeurs aux autres commissions régionales et d'étudier la possibilité de réaliser ce travail ensemble. Il a également prié le secrétariat de continuer à travailler avec ses partenaires internationaux, notamment la Banque mondiale et le DAES, pour faire des principes directeurs une contribution commune aux travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement réalisés au titre du paragraphe 48 du Programme d'action d'Addis-Abeba, en vue d'une adoption dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

23. Le Président a également présenté le projet de lignes directrices pour les nouvelles démarches devant concourir au succès du renforcement des capacités en matière de PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.8) et a expliqué que ce travail avait démarré à l'occasion du Forum international sur les partenariats public-privé tenu à Hong Kong en mai 2017 et s'inspirait de l'évaluation du projet de renforcement des capacités en matière de PPP mis en œuvre au Bélarus.

Conclusion 2017 – 5.11

Le Groupe de travail a remercié M. Art Smith d'avoir dirigé la rédaction du projet de lignes directrices pour les nouvelles démarches devant concourir au succès du renforcement des capacités en matière de PPP. Le Groupe de travail a prié le Bureau et le secrétariat d'établir la version définitive de ce document dans les prochains mois.

C. Questions relatives au Conseil consultatif sur les partenariats public-privé

24. Le Président a rappelé que l'Équipe de spécialistes des PPP avait recommandé, lors de sa huitième et dernière session d'octobre 2016, de prolonger de trois ans le mandat du Conseil consultatif, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2020. Le Président a informé le Groupe de travail que le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé et le Comité exécutif de la CEE avaient tous deux approuvé cette recommandation et que le mandat avait été prolongé en conséquence. Il a ensuite parlé du document ECE/CECI/WP/PPP/2017/3, contenant la version révisée du cahier des charges du Conseil consultatif, en expliquant que ces révisions mineures concernaient seulement le renouvellement du mandat, la mention expresse du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la modification du nom des organes rapporteurs.

25. Le secrétariat a donné des informations détaillées sur les réunions du Conseil consultatif ci-dessous :

a) Réunion avec le Conseil interministériel pour les infrastructures du Bélarus pour examiner des projets pilotes et des questions liées au cadre juridique et réglementaire, tenue à Minsk le 28 octobre 2016 ;

b) Réunion tenue à Astana (Kazakhstan) les 27 et 28 octobre 2016 pour examiner des projets de PPP dans le secteur de la santé et des questions liées à leur cadre juridique et réglementaire ;

c) Réunion avec des représentants du Gouvernement chinois en vue de tirer des enseignements des PPP déjà établis en Chine et d'en faire profiter les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) situés le long du tracé de l'initiative Route et Ceinture, tenue à Beijing les 12 et 13 décembre 2016.

Conclusion 2017 – 5.12

Le Groupe de travail a pris note des réunions que le Conseil consultatif sur les PPP a tenues avec les Gouvernements du Bélarus, de la Chine et du Kazakhstan depuis la huitième et dernière session de l'Équipe de spécialistes des PPP en octobre 2016. Le Groupe de travail a remercié tous les membres du Conseil consultatif ayant participé à ces activités pour leurs

contributions *pro bono* au succès des missions de consultation et activités de renforcement des capacités conduites par la CEE dans le domaine des politiques régissant les PPP.

Conclusion 2017 – 5.13

Le Groupe de travail s'est également félicité que le Comité exécutif de la CEE ait décidé de prolonger de trois ans le mandat du Conseil consultatif, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Le Groupe de travail a approuvé la version révisée du cahier des charges du Conseil consultatif (ECE/CECI/WP/PPP/2017/3), qui rend compte du renouvellement du mandat, de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la modification du nom des organes rapporteurs.

D. Autres activités et initiatives de renforcement des capacités

26. Le Président s'est référé au rapport du deuxième Forum international sur les partenariats public-privé (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.9) et a demandé au secrétariat de rendre compte des principaux résultats de celui-ci.

27. Le secrétariat a indiqué que la deuxième édition du Forum international sur les partenariats public-privé, intitulée « Implementing the UN 2030 Agenda for Sustainable Development through effective, people-first PPPs » (Réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen de PPP efficaces centrés sur la population), a été organisée en collaboration avec la City University de Hong Kong du 9 au 11 mai 2017. Le Forum s'est penché sur des problèmes d'actualité liés à la mise en œuvre des ODD et a réuni environ 250 experts venus de plus de 50 pays, tandis que plusieurs milliers de participants l'ont suivi en direct par flux vidéo. Son objectif était de faire progresser les travaux sur :

a) Les normes, lignes directrices et meilleures pratiques ;

b) Une campagne visant à recueillir 500 études de cas consacrées à des PPP centrés sur la population et à mettre en place un mécanisme d'évaluation et un réseau destinés à mesurer l'impact des projets à l'aune des ODD.

28. Le Président a félicité le secrétariat d'avoir organisé la deuxième édition du Forum international sur les partenariats public-privé, qui s'est tenue du 9 au 11 mai 2017 et a connu un franc succès. Il a également remercié la City University de Hong Kong d'avoir hébergé le Forum et apporté sa contribution financière et en nature.

29. Le Président a remercié les experts des PPP qui ont participé à ces activités (dont les membres du Conseil consultatif), et en particulier ceux qui l'ont fait à titre gracieux, ainsi que le secrétariat pour les avoir organisées et pour en avoir assuré le bon déroulement.

30. Le Président a également rappelé au Groupe de travail que ses services consultatifs et son programme de renforcement des capacités étaient tributaires d'un financement extrabudgétaire. Il a remercié les donateurs qui avaient fourni des contributions financières et en nature au profit des travaux de la CEE dans le domaine des PPP (notamment pour l'élaboration des normes et pour les services de consultation et activités de renforcement des capacités organisés à la demande par le Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP), à savoir :

a) Le Gouvernement de la Fédération de Russie ;

b) L'Université Tsinghua de Beijing ;

c) La City University de Hong Kong.

31. Le Président a exhorté les États membres et les autres parties prenantes à suivre l'exemple de ces donateurs et à soutenir les travaux du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP par des contributions financières et en nature.

Conclusion 2017 – 5.14

Le Groupe de travail a remercié le secrétariat d'avoir organisé la deuxième édition du Forum international sur les partenariats public-privé, qui s'est tenue du 9 au 11 mai 2017 et a connu un franc succès. Il a également remercié la City University de Hong Kong d'avoir

hébergé le Forum et apporté sa contribution financière et en nature pour assurer sa réussite. Tout en prenant note du rapport du deuxième Forum sur les PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.9) et des progrès accomplis dans la mise au point des normes et dans les autres travaux, le Groupe de travail a demandé au secrétariat de continuer à élargir le répertoire des études de cas dans le cadre d'une campagne destinée à en recueillir 500 qui illustrent les critères de définition des PPP centrés sur la population et la manière dont ces projets concourent aux objectifs de développement durable.

Conclusion 2017 – 5.15

Le Groupe de travail a également remercié les donateurs qui ont apporté des contributions financières et en nature au profit des travaux de la CEE dans le domaine des PPP, notamment pour l'élaboration des normes et pour les services de consultation et activités de renforcement des capacités organisés à la demande par le Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP.

VII. Plan d'activités pour 2017-2018 (point 6 de l'ordre du jour)

Document(s) : Promotion des partenariats public-privé centrés sur la population en appui à l'initiative « Belt & Road » et aux ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.2) ;

Plan d'activités pour 2017-2018 (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.10) ;

Liste révisée des domaines concernés par les normes relatives aux PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.11) ;

Autonomisation des femmes dans le cadre des PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.12).

32. Le secrétariat a présenté le document ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.2 et rappelé le débat mené au titre du point 4 de l'ordre du jour concernant l'initiative de renforcement des capacités destinée aux pays situés le long du tracé de l'initiative Route et Ceinture. Il a fait remarquer qu'un certain nombre de pays – le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kirghizistan, le Maroc, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et l'Ukraine – avaient exprimé le souhait de participer à l'initiative résultant du mémorandum d'accord signé entre la CEE et la Chine le 14 mai 2017. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'il continuerait de collaborer avec toutes les parties pour recueillir le financement nécessaire à cette initiative, en concertation avec le Bureau et les États membres.

33. Le secrétariat a également rappelé que, lors de sa huitième et dernière session, l'Équipe de spécialistes des PPP avait convenu de mettre au point une méthode d'évaluation et de notation des projets d'infrastructure à l'aune des critères de définition des PPP centrés sur la population et concourant aux ODD. Il a informé le Groupe de travail que les différentes options de financement étaient à l'étude depuis douze mois et qu'une fois que les ressources nécessaires seraient rassemblées, il soumettrait une proposition pour examen au Comité exécutif de la CEE.

Conclusion 2017 – 6.1

Le Groupe de travail a pris note du Mémorandum d'accord signé entre la CEE et la Chine le 14 mai 2017 en vue d'aider les États membres situés le long du tracé de l'initiative Route et Ceinture à établir leurs PPP. Il s'est félicité que cette coopération se concentre sur les trois piliers suivants :

- a) Un dialogue sur les politiques visant à améliorer la coopération entre les pays participants ;
- b) Un vaste programme de renforcement des capacités nationales en matière de PPP ;
- c) Le recensement des projets transformateurs pouvant être reproduits à l'identique ou à plus grande échelle dans d'autres pays.

Conclusion 2017 – 6.2

Le Groupe de travail a pris note du fait que plusieurs États membres – le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kirghizistan, le Maroc, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et l'Ukraine – avaient exprimé le souhait de se joindre à cette initiative de renforcement des capacités, puis a prié le secrétariat et le Bureau d'unir leurs efforts pour recueillir les ressources extrabudgétaires requises en concertation avec les États membres et de soumettre au Comité exécutif de la CEE, pour examen en 2018, une proposition de projet visant à mettre en œuvre le Mémoire d'accord passé avec la Chine.

Conclusion 2017 – 6.3

Le Groupe de travail a convenu d'établir un processus destiné à mettre au point, en tant qu'outil de mise en œuvre, une méthode d'évaluation et de notation des projets d'infrastructure à l'aune des critères de définition des PPP centrés sur la population. Il a également demandé au secrétariat et au Bureau de recueillir les ressources extrabudgétaires nécessaires à la mise au point de cette méthode d'évaluation.

34. Le secrétariat a présenté les documents ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.10 et ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.11, qui contiennent respectivement une liste des activités prévues pour le restant de 2017 et pour 2018 et une liste révisée des domaines concernés par les futures normes¹. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique avait approuvé l'établissement à La Nouvelle-Orléans d'un Centre international d'excellence des PPP spécialisé dans la résilience.

Conclusion 2017 – 6.4

Le Groupe de travail a approuvé la liste des activités prévues pour 2017 et 2018 (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.10) et a noté en particulier celles planifiées pour le Conseil consultatif sur les PPP et pour le troisième Forum international sur les partenariats public-privé qui se tiendra à Genève en mai 2018.

Conclusion 2017 – 6.5

Le Groupe de travail a approuvé la liste des domaines concernés par les futures normes, qui figure dans le tableau établi le secrétariat (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.11). Il a également demandé que ce tableau soit joint en annexe au rapport de la session.

Conclusion 2017 – 6.6

Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction de la demande formulée par les États-Unis d'Amérique d'établir à La Nouvelle-Orléans un centre international d'excellence des PPP spécialisé dans la résilience et rattaché au Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP, et il a encouragé le secrétariat à achever les formalités dans les prochaines semaines pour que le centre proposé puisse entrer en service au cours des premiers mois de 2018. Il a également remercié le Centre d'excellence de La Nouvelle-Orléans d'avoir organisé, le 22 novembre 2017, une session extraordinaire consacrée à la place des PPP dans la résilience, à laquelle participaient d'autres centres spécialisés et des représentants de pays frappés par des catastrophes naturelles récentes.

35. Le Président s'est référé aux débats tenus au titre du point 3 de l'ordre du jour et a rappelé que M. Ziad Hayek, Vice-Président du Groupe de travail et responsable du service chargé des PPP au Liban, avait présenté une déclaration conjointe en faveur des ODD au nom des services chargés des PPP et des organismes responsables des infrastructures, et que celle-ci recommandait également la création d'un réseau d'experts en validation. Il a demandé au Groupe de travail de prendre note de cette déclaration et d'étudier la possibilité de créer un réseau d'experts en validation composé de représentants des services chargés des PPP et des organismes nationaux responsables des infrastructures.

¹ La liste des domaines concernés par les normes et la liste d'activités prévues figurent respectivement aux annexes I et II de ce document.

Conclusion 2017 – 6.7

Le Groupe de travail a pris note de la déclaration en faveur des ODD présentée par les unités chargées des PPP participant à la session et a commencé à étudier la possibilité de créer un réseau d'experts en validation composé de représentants des unités chargées des PPP et des organismes responsables des infrastructures afin d'établir les critères définissant les PPP centrés sur la population dans le cadre de la méthode d'évaluation devant servir à noter les projets d'infrastructure. Il a demandé au Bureau et au secrétariat de poursuivre les concertations à ce sujet avec les États membres. Il a également prié le secrétariat de joindre la déclaration en annexe² au rapport de la session.

36. Le Président a demandé au secrétariat de présenter une initiative visant à autonomiser les femmes dans le cadre des PPP, qui fait l'objet du document ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.12. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que cette initiative se concentrait sur la nécessité de faire appel à un plus grand nombre d'entrepreneuses dans la fourniture de biens et de prestations aux secteurs de la construction et des services collectifs, tout en encourageant ces derniers à employer plus de femmes dans les domaines jusqu'ici dominés par les hommes.

Conclusion 2017 – 6.8

Le Groupe de travail a salué l'initiative visant à autonomiser les femmes dans le cadre des PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2017/CRP.12). Il s'est félicité de l'action menée pour mobiliser le secteur privé, notamment celui de la construction et des services collectifs, dans le but d'assurer la participation des femmes à la fourniture de biens et de prestations dans le cadre des PPP. Le Groupe de travail a également encouragé le secrétariat et le Bureau à poursuivre cette initiative en faisant appel au financement extrabudgétaire.

37. Un certain nombre de délégations ont informé le Groupe de travail de leurs récentes initiatives de PPP en cours de réalisation et ont exprimé le désir de recevoir une aide pour leur développement à l'avenir.

VIII. Coopération intersectorielle avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations internationales (point 7 de l'ordre du jour)

38. Le secrétariat a informé le Groupe de travail sur la coopération intersectorielle avec d'autres organes de la CEE ainsi que sur la collaboration avec d'autres organisations internationales, en particulier la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale, les commissions régionales, le CNUDCI, le DAES, le Forum économique mondial, le Global Infrastructure Hub du G20 et le Pacte mondial des Nations Unies.

Conclusion 2017 – 7

Le Groupe de travail a pris note de la coopération intersectorielle avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations internationales, puis il a encouragé le secrétariat et le Bureau à continuer de collaborer avec différents partenaires au sein de la CEE, du système des Nations Unies et des autres organisations internationales, et tout particulièrement avec les banques multilatérales de développement.

² Cette déclaration figure à l'annexe III.

IX. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)**Dates de la prochaine session****Conclusion 2017 – 8**

Le Groupe de travail a décidé de tenir sa prochaine session au cours du second semestre 2018. Le secrétariat déterminera les dates exactes de la session en concertation avec le Bureau et le service des conférences au *Palais des Nations* de Genève.

**X. Adoption du rapport de la première session
(point 9 de l'ordre du jour)****Conclusion 2017 – 9**

Le Groupe de travail a adopté le rapport sur sa première session et demandé sa publication en anglais, en français et en russe.

Annexe I

Liste des domaines concernés par les normes relatives aux PPP

<i>Directives générales</i>	<i>N°</i>	<i>Directives</i>	<i>État d'avancement</i>
Gouvernance	1	Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé centrés sur la population à l'appui des objectifs de développement durable	√
<i>Secteur</i>	<i>No</i>	<i>Normes ou recommandations</i>	<i>État d'avancement</i> ³
Bonnes pratiques, lois et institutions	2	Faire évoluer les PPP vers un modèle centré sur la population	
Gouvernance et respect des règles	3	Tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP axés sur l'intérêt de la population	√
	4	Loi type et bonnes pratiques pour les concessions et PPP	√
	5	Dispositions types des contrats de concession	
	6	Arbitrage	
	7	Autoévaluation à l'usage des organismes publics en vue d'assurer le respect de la norme de tolérance zéro envers la corruption sur les marchés de partenariat public-privé centrés sur la population	√
	8	Durabilité des marchés de partenariat public-privé	
Santé	9	PPP et politiques de santé	√
Santé	10	Télé médecine et cybersanté	
	11	Renforcement organisationnel des hôpitaux publics	
	12	Soins de santé primaires et polycliniques	
Énergies renouvelables et efficacité énergétique	13	Énergies renouvelables raccordées au réseau (solaire, éolienne, hydroélectrique et biomasse)	√
Énergies renouvelables et efficacité énergétique	14	Efficacité énergétique des bâtiments publics	
	15	Électrification des zones rurales non raccordées au réseau	
Infrastructures résilientes	16	Place des PPP dans la résilience	

³ Les équipes de projet ont déjà été constituées et les normes sont en cours d'élaboration.

<i>Directives générales</i>	<i>N°</i>	<i>Directives</i>	<i>État d'avancement</i>
Autonomisation des femmes	17	Autonomisation des femmes dans le cadre des PPP	
Villes intelligentes et durables	18	Modèles de villes intelligentes et durables	
	19	Logement social et renouvellement urbain	
Transport	20	Aéroports	√
Infrastructures de transport	21	Installations portuaires	
	22	Chemins de fer	√
	23	Routes	√
	24	Transport ferroviaire urbain	
Eau et assainissement	25	Approvisionnement en eau et assainissement	√
Eau	26	Approvisionnement en eau des zones rurales	
	27	Gestion de l'eau	
Gestion des déchets	28	Gestion des déchets (valorisation énergétique des déchets)	√
Autres	29	Éducation	
Autres	30	TIC et haut débit	
	31	Renforcement de la sécurité alimentaire par des PPP portant sur le nexus eau-énergie-agriculture	
	32	Modes de financement innovants et investissement à impact social (finance solidaire)	

Annexe II

Liste des activités prévues pour 2017 et 2018

I. Partenariats public-privé

1. Le travail sur les partenariats public-privé (PPP) consiste principalement à mettre au point les normes et meilleures pratiques s'y rapportant en vue de réaliser les objectifs de développement durable (ODD) et à les mettre en œuvre dans les différents pays par des activités de renforcement des capacités nationales, régionales et internationales à la demande et par des services de consultation assurés par le Conseil consultatif sur les PPP.

II. Centre international d'excellence en matière de PPP

2. La troisième édition du Forum international sur les partenariats public-privé sera organisé à Genève les 7 et 9 mai 2018.

3. Des réunions entre le Conseil consultatif et de hauts responsables des États membres sont prévues dans les prochains mois aux lieux et dates ci-dessous (d'autres rencontres de ce type seront organisées en fonction des demandes des États membres et des ressources extrabudgétaires disponibles) :

- i) Tbilissi (Géorgie), juin 2018 ;
- ii) Brasilia (Brésil), septembre 2018.

4. Un atelier régional sur le renforcement des capacités en matière de PPP sera organisé à Moscou (Fédération de Russie) en mars 2018.

5. Une conférence sur les PPP sera organisée à Kiev (Ukraine) au cours du second trimestre 2018.

6. Une activité régionale de renforcement des capacités sera organisée en Asie centrale au premier semestre 2018, en collaboration avec la CESAP.

7. Un certain nombre d'activités de consultation et de renforcement des capacités au profit des pays de la CEI se tiendront en 2018 pour améliorer leur aptitude à formuler et à mettre en œuvre des cadres d'action nationaux destinés à promouvoir les PPP en tant qu'outils de réalisation des ODD⁴.

8. Les travaux sur la grande initiative visant à renforcer les capacités des pays situés le long du tracé de l'initiative Route et Ceinture, fondée sur trois piliers de coopération (concertation, renforcement des capacités nationales et projets transformateurs), poursuivront leur progression en 2018. Son exécution dépend de la disponibilité des ressources extrabudgétaires.

9. Le Centre international d'excellence des PPP spécialisé dans la résilience sera établi à La Nouvelle-Orléans et devrait entrer en service au cours du premier semestre 2018.

III. Normes, principes directeurs, meilleures pratiques et recommandations

10. La mise au point des normes internationales relatives aux PPP portant sur les politiques de santé, sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, sur les énergies renouvelables et sur les transports (routes, rail urbain et interurbain, aéroports) devrait s'achever au cours de 2018.

⁴ Dans le cadre du projet extrabudgétaire de « Renforcement de la capacité des pays de la CEI à faire progresser leur emploi des PPP en vue de réaliser les ODD », financé par la Fédération de Russie.

11. Le texte définitif des principes directeurs relatifs aux PPP axés sur l'intérêt de la population concourant aux objectifs de développement durable sera prêt dans le courant du premier semestre 2018 et sera présenté aux autres organismes des Nations Unies, notamment aux commissions régionales, ainsi qu'à la Banque mondiale dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

12. La promotion de la campagne destinée à recueillir 500 études de cas illustrant des PPP centrés sur la population se poursuivra et d'autres études de cas seront recueillies et présentées à la troisième édition du Forum international sur les PPP prévue pour mai 2018.

13. Une méthode d'évaluation et de notation des projets d'infrastructure selon les critères de définition des PPP centrés sur la population sera établie en tant qu'outil de mise en œuvre dans le courant de 2018, sous réserve de financement extrabudgétaire.

14. Un réseau composé de services chargés des PPP et d'organismes nationaux responsables des infrastructures œuvrant en faveur des PPP centrés sur la population et des ODD sera établi en 2018, sous réserve de financement extrabudgétaire.

15. Une initiative destinée à autonomiser les femmes dans le cadre des PPP avec le concours du secteur privé sera lancée en 2018, sous réserve de financement extrabudgétaire.

Annexe III

Déclaration des services chargés des PPP et des organismes responsables des infrastructures en faveur de la réalisation des ODD

Nous, représentants des services chargés des PPP et des organismes responsables des infrastructures présents à la première session du Groupe de travail des PPP établi par la CEE, prenons toute la mesure de nos engagements envers la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies visant à créer de meilleures conditions pour nos peuples, notre planète et notre prospérité collective sans laisser personne pour compte. À cet égard,

1. Nous comprendons l'importance du rôle donné aux partenariats public-privé dans la réalisation des ODD, tel que précisé dans l'objectif 17. Les PPP peuvent contribuer à la croissance économique, à la pérennité de l'environnement (en réduisant les émissions de CO₂), à une utilisation plus rationnelle des ressources et à l'avènement d'une société plus juste et plus équitable (en améliorant l'accès aux services essentiels, en particulier pour les personnes défavorisées sur le plan social ou économique) ;

2. Nous constatons par ailleurs que les modèles de PPP ne sont pas tous compatibles avec les objectifs de développement durable. Nombre de nos pays sont fragiles, ne disposent pas des ressources financières, du cadre institutionnel et des politiques établies nécessaires à la création de PPP et n'ont donc pas de projets de PPP réussis à leur actif ; du reste, certains sont touchés par des conflits. Nos collectivités locales ont du mal à trouver les moyens de régler le coût des services associés aux PPP, si bien qu'il nous faut ajuster et adapter les modèles de PPP à ces circonstances difficiles ;

3. Notre réponse – fondée sur la solidarité découlant de nos valeurs communes et sur l'appréciation du travail effectué par les services chargés des PPP, les organismes responsables des infrastructures et les entités publiques similaires – consiste à affirmer notre volonté partagée de nous entraider pour satisfaire aux critères d'excellence les plus élevés, ainsi que d'accroître considérablement la participation des femmes dans notre profession et de parvenir à l'égalité des sexes.

4. Nous aspirons à promouvoir des PPP concourant aux ODD, privilégiant l'intérêt de la population et assurant la transparence, l'inclusion, l'accès et l'équité pour tous, et ce, par une démarche consistant à :

a) Collaborer à la création de PPP centrés sur la population et contribuant directement à la réalisation des ODD ;

b) Mettre en commun l'information, l'expertise et les perspectives ;

c) Contribuer à un fonds commun d'exemples de PPP centrés sur la population qui soient susceptibles d'en inspirer d'autres, au profit des différents services chargés des PPP et pour favoriser l'adoption des modèles qui font passer les PPP à un niveau supérieur et ouvrent la voie à une nouvelle vague ;

d) Participer au recueil de 500 études de cas concernant des PPP centrés sur la population et à leur présentation sur une plateforme commune en concertation avec les partenaires du secteur privé, les banques multilatérales de développement et les organisations de la société civile ;

e) S'entraider pour se donner les moyens nécessaires à la réalisation de tels projets, en mettant au point des normes, règles et procédures communes, sans oublier de tenir compte des risques que peuvent poser les PPP, en particulier lorsqu'ils sont mal préparés ou mal exécutés ;

f) Promouvoir sans réserve la tolérance zéro envers la corruption dans les marchés de partenariat public-privé, telle que consacrée par la norme de la CEE à ce sujet ;

g) Coopérer à la mise en place d'un réseau international de services chargés des PPP appartenant au secteur public et d'organismes responsables des infrastructures qui aura pour vocation de mobiliser le soutien pour appuyer d'une seule et même voix les projets conjuguant bonnes intentions et bonne exécution et contribuant à réaliser les objectifs mentionnés plus haut ;

h) Travailler de concert avec d'autres partenaires tels que les commissions régionales, les banques multilatérales de développement et les autres entités de soutien des secteurs public et privé et de la société civile.
